Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_11_02112026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 02 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 27 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Lucie BALMET, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Bruno DE CRECY, Christophe MILLAN, Michèle ROJAS, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Renaud VAN DUIJN pourvoir à Valérie CHALLON, Patrick GUIGNIER pouvoir à Frédéric MAUGIRON, Géraldine GROSSELLI pourvoir à Christophe MILLAN, Cécile ARNAUD pouvoir à Michèle ROJAS.

Absents : Stéphane TONIZZO, Sandrine BOSCARO

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_11_02112026

Budget communal 2026 : Décision modificative n° 4 - section d'investissement.

Madame le Maire indique que les prévisions budgétaires 2026 sont insuffisantes aux comptes d'imputation 2184 « matériel de bureau et mobilier », 2183 « matériel informatique » et 2158 « autres matériel et outillage technique » du chapitre 21 (immobilisations corporelles), suite à l'achat d'un mobilier pour l'école, d'un ordinateur pour le directeur de l'école et d'une minipelle.

Il convient d'effectuer un mouvement de crédit du chapitre 21 (immobilisations corporelles) compte d'imputation 2152 « installations de voirie », vers le même chapitre, aux comptes d'imputation 2184 « matériel de bureau et mobilier » et 2183 « matériel informatique » ainsi qu'un mouvement de crédit du chapitre 23 (immobilisation en cours) compte d'imputation 231 « immobilisations corporelles en cours », vers le chapitre 21 (immobilisations corporelles) au compte d'imputation 2158 « autres matériel et outillage technique ».

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE d'adopter la décision modificative n°4 au budget principal 2026 telle que présentée ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_11_02112026-DE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2152 : Installations de voirie	1 127.44 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	38 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel informatique	0.00 €	1 075.08 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Matériel de bureau et mobilier	0.00 €	52.36 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**1 127.44 €**	**39 527.44 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	38 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**38 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	39 527.44 €	39 527.44 €	0.00 €	0.00 €

Charge le Maire de la bonne exécution de la décision modificative n°4 au budget communal 2026

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

Le Maire
Valérie CHALLON

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 4 novembre 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.